



L'an deux mille dix-neuf le 30 janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Catherine MOULIN
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 23/01/2019

Présents : **ASTIE, HOEZELLE, LANCEAU, MOREL, MOULIN, PICHON, ROMANET,**
Excusés : **BORDAS, CARTON, CHAPELLIER, DETOLLE**
Virginie BORDAS donne procuration à **Régis MOREL**
Alain DETOLLE donne procuration à **Catherine MOULIN**
Marion CHAPELLIER donne procuration à **Françoise ROMANET**
Secrétaire : **HOEZELLE,**

DCM 2019/5 : Loyer TAF – adaptation pendant la période de travaux

Le chantier de travaux prévus dans les locaux de TAF et la maison Lesnes, ayant fait l'objet d'une aide financière du FEDER et du contrat de ruralité sous l'appellation « Aménagement d'un tiers lieu, espace de co-working sur le Plateau de Millevaches » est commencé. Pour que les travaux puissent se réaliser, la commune s'est engagée vis-à-vis de l'association TAF (Travailler à Faux) à reloger leurs différentes activités économiques pendant le temps du chantier.

Certaines entreprises ou associations ont donc été relogées dans deux locaux communaux disponibles au 1^{er} étage de la Maison des Jeux et des Jeunes et dans le local du gîte d'étape. Les conditions d'accueil n'étant pas optimum, partage de locaux à plusieurs entités, Madame la Maire propose pour palier à ces désagréments, que le loyer demandé pour les deux bureaux soit d'un montant de 150 € par mois et que pour l'utilisation du gîte d'étape, il n'y ait pas de loyer mais que les charges de chauffage soient remboursées par TAF.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition et charge Madame la Maire, d'effectuer toutes les démarches et les documents nécessaires.

À Faux-la-Montagne, le 6/02/2019,

Le Maire

Catherine MOULIN